



DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 19 mars 2025, 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 20 membres sur 34, convoqués le 12 mars 2025 :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Gabriel AUMONIER, Gérard BENTOUHAM, Carole BONTEMPS-HESDIN, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Emmanuel GENIQUET, Michèle NUGUET, Thierry DELAMARE (suppléant), Jean-Paul PERRAUD, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Jean-Pierre RIBAULT, Alexandre TARDY, Frédéric VALLOS
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Richard LABALME, Lucien MOLINES, Jean-Pierre CHAMPION (suppléant), Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE
Jean-Claude DESCHIZEAUX ne prend pas part au vote

Pouvoirs

- Armand CHAUMONT à Gabriel AUMONIER
- Richard SIMMINI à Bernard REY
- Pierre VOUILLON à Jean-Claude DESCHIZEAUX
- Corine FONTAN à Marie Monique THIVOLLE

Excusés/ absents :

- Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :
Fabien BIHLER, Nathalie BOUGAIN, Gilles GARNIER
- Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :
Gaël AUCLAIR, Boris LEYNAUD, Jacques MARAILLAC, Pierre-Arnaud NOIRET, Matthieu ROLLET, Bénédicte SAINCLAIR, Dominique VIOT,

Objet :
Contribution des collectivités membres pour 2025

Date de convocation

12 mars 2025

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 20

Votants : 24

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Secrétaire de séance : Lucien MOLINES

Monsieur le président informe l'assemblée qu'il y a lieu de définir la participation des communautés de communes pour l'année 2025.

Il propose, afin d'équilibrer le budget, de fixer la participation à **1,80 € par habitant**.
Un appel de cotisation sera fait dès le vote du budget.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer la contribution des collectivités membres à **1,80 € par habitant pour l'année 2025.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 19 mars 2025

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20250319-2025-03-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025



contact@scotvsd.fr

Tél. : 04 74 06 40 52

www.scot-saonedombes.fr

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAÔNE-DOMBES

Parc visiosport – 166 route de Francheleins
01 090 MONTCEAUX